

Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) de l'Eurométropole de Strasbourg

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) est une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional et porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-anime la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;

- l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région **d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

<p>3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE (avec bilan écologique) - COHÉSION territoriale et coopérations (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires) - ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation...) 		<p>et 3 sujets transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le déploiement des usages du numérique - les synergies inter-territoires et interrégionales - les dynamiques transfrontalières
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport, Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)...
 - Au niveau infrarégional : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, SCoTERS, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

2. Portée et contenu du Pacte de l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2022

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre l'Eurométropole de Strasbourg.
Ce périmètre regroupe 33 communes pour une population de plus de 500 000 habitants.
- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Les contrats de référence intégrés dans le PTRTE figurent en annexe 2 du présent pacte. Leur convergence permet de disposer d'une lecture transversale de la stratégie de développement du territoire.

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Avec ses plus de 500 000 habitants, l'Eurométropole de Strasbourg se trouve au cœur d'un espace métropolitain en forte interaction avec les territoires qui l'environnent, caractérisé par des échanges fréquents et diversifiés (mobilité domicile travail, mobilité résidentielles, liens économiques...).

L'Eurométropole de Strasbourg joue un rôle de moteur à l'échelle de son bassin de vie, de l'Alsace, de la Région Grand Est et également à l'échelle transfrontalière de l'Eurodistrict et du Rhin Supérieur. Dotée de compétences clés en matière de développement économique, écologique et démocratique, et plus globalement de compétences clés de proximité, l'Eurométropole de Strasbourg contribue au rayonnement de ces territoires.

Elle porte un projet de transformation profonde, autour de trois piliers fondamentaux que sont la transition écologique, sociétale et démocratique. Cette ambition de résilience territoriale inédite a vocation à apporter des réponses concrètes et solides aux besoins du présent et de la vie quotidienne des eurométropolitain.es et d'apporter des perspectives pour le territoire et ses habitants. Elle porte un enjeu d'équité sociale, générationnelle et territoriale : le projet de développement qu'elle construit est basé sur une solidarité territoriale et humaine. La métropole poursuit une triple ambition : être proche, humaine et rayonnante - d'influence européenne et rhénane-, renforcer la justice sociale et le bien être des habitants et consolider l'équité territoriale.

Un territoire métropolitain engagé face à l'urgence climatique

L'Eurométropole de Strasbourg et les 33 communes qui la composent se sont engagées, en votant le Plan Climat, à devenir un territoire neutre en carbone en 2050, conformément aux engagements pris aux niveaux mondial, européen et national, et à atteindre 100 % d'énergies renouvelables à cet horizon. Pour réussir le projet de transformation écologique, sociale et démocratique du territoire porté par l'Eurométropole de Strasbourg, dans le respect des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies, l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs du territoire sont nécessaires. Si de nombreuses entreprises locales s'illustrent déjà par la sobriété de leurs activités et leur responsabilité environnementale et sociétale, il s'agit à présent d'accélérer le rythme de décarbonation de notre économie locale, d'amplifier les démarches de transitions et d'en partager les opportunités avec le plus grand nombre.

Le Pacte pour une économie locale durable, feuille de route du territoire

Le Pacte pour une économie locale durable marque une nouvelle étape de la stratégie économique de l'Eurométropole de Strasbourg. Il s'appuie sur les travaux, la dynamique partenariale et la confiance développés dans le cadre de la stratégie Strasbourg Eco 2030 à

laquelle il donne une nouvelle dimension. Le Pacte vient renforcer l'Alliance pour le Climat en mobilisant les acteurs économiques autour de l'ensemble des objectifs du développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Le Pacte pousse la transition vers un modèle de développement économique équilibré, sobre en ressources, qui respecte l'environnement et les personnes, notamment l'égalité de genres, créateur d'emplois et bénéficiant à tout le territoire.

À la fois feuille de route commune du territoire, acte d'engagement des acteurs économiques locaux et positionnement stratégique, le Pacte vise à :

- assurer un développement économique local équilibré sobre en ressources, à l'impact réduit sur l'environnement, qui profite au plus grand nombre ;
- amplifier la dynamique collective et les démarches locales de transitions (écologique, sociale, numérique) ;
- conforter Strasbourg, laboratoire européen des transitions.

Autour de cette ambition collective, le Pacte pour une économie locale durable propose 7 axes d'engagements communs :

1. Coopération : « Se connaître, se faire connaître, se faire confiance »
3. Transition écologique : « Renforcer la résilience de notre métropole face aux crises multiples »
4. Expérimentation : « Expérimenter pour innover et transformer durablement le territoire »
5. Transition numérique : « Faire du numérique et de la donnée des accélérateurs des transitions écologique et sociale »
6. Emploi : « Développer les compétences et l'accès à un emploi pérenne pour tous »
7. Équité sociale et territoriale : « Favoriser les dynamiques économiques inclusives sur tout le territoire »
8. Évaluation : « Garder le cap collectif pour suivre les transitions du territoire »

Un territoire porteur d'une transition des mobilités

La conciliation des enjeux énergétiques et climatiques, des besoins d'améliorer la qualité de l'air et de renforcer la cohésion des territoires, engage à repenser les modalités d'organisation des mobilités quotidiennes à l'échelle des bassins de vie.

Faisant le constat qu'une part majeure des déplacements dépasse le périmètre institutionnel de l'Eurométropole de Strasbourg et que la Région Grand Est dispose, en tant qu'autorité organisatrice des transports non urbains, des compétences à la fois sur la définition de l'offre ferroviaire et des réseaux de transport interurbains, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg ont décidé d'articuler les projets, les échelles et les temporalités de leurs actions respectives dans le domaine des mobilités. S'accordant pour mettre en place un cadre de travail et d'action commun inédit, les deux entités publiques ont décidé de développer progressivement un Réseau express métropolitain et européen (REME), dépassant l'aire urbaine strasbourgeoise, pour permettre une desserte qualitative de l'ensemble des territoires fortement liés à l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que l'ensemble des actions de mobilités relatives aux différents modes de déplacement. L'interface routière constituant un support majeur des mobilités, l'association des autres collectivités territoriales et EPCI gestionnaires du réseau routier alsacien s'interconnectant au réseau métropolitain, permettrait de porter les ambitions de transition des mobilités au-delà du périmètre métropolitain et d'obtenir une vision partagée des flux et de leurs contraintes, en intégrant ses projets.

L'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est portent d'ores et déjà un accord de co-élaboration d'un Schéma directeur des mobilités à l'échelle du bassin de vie strasbourgeois auquel la CeA pourra apporter sa dynamique, afin d'organiser une transition des mobilités qui garantisse l'atteinte des objectifs qui ont été collectivement partagés :

- baisser de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des habitants des zones périurbaines,
- lutter contre la congestion,
- offrir à tous les capacités de se déplacer et d'accéder aux emplois et aux services.

Ce schéma directeur des mobilités porte à la fois sur la définition d'objectifs territorialisés et échelonnés dans le temps, et l'identification des moyens techniques et organisationnels permettant de mieux piloter et de mieux financer l'accessibilité durable du territoire métropolitain.

Le cœur de cette stratégie repose sur la planification d'un réseau de transport public performant, cohérent, maillé et hiérarchisé qui facilite la mobilité quotidienne et occasionnelle, au sein et au-delà de l'Eurométropole, sans dépendre comme souvent de la possession d'une automobile personnelle.

Regroupée sous le terme de « Réseau express métropolitain et européen » (REME), la desserte sera structurée autour :

- d'une offre ferroviaire reposant sur une évolution des TER existants pour qu'ils soient mieux adaptés aux besoins contemporains. Des dessertes plus fréquentes, cadencées, lisibles, diamétralisées et à l'amplitude largement étendue, renforceront l'utilité des 13 gares que compte l'Eurométropole de Strasbourg et faciliteront les connexions avec l'ensemble des gares de l'aire urbaine strasbourgeoise,
- d'une offre routière constituée de cars express circulant sur les grands axes et les voies rapides, dont la M35, qui permettra à la fois de compléter l'offre ferroviaire pour irriguer les secteurs non pourvus de lignes ferroviaires, et d'anticiper la montée en charge des offres ferroviaires pour assurer à court terme déjà une desserte qualitative et très compétitive du bassin de vie qui dépend encore largement de la voiture individuelle.

Les gares et stations du réseau express métropolitain ferré et routier seront progressivement aménagées pour devenir de véritables pôles d'échanges multimodaux, dotées d'aménagements favorisant leur accessibilité par les modes actifs et par des transports collectifs, améliorant la qualité et le confort de leurs abords tout en augmentant leur portée de rayonnement et leur attractivité.

Cette dimension multimodale intègre l'ensemble des modes de transports, y compris le ferroviaire et le fluvial, ce dernier comprenant notamment un objectif d'accessibilité multimodale à la zone portuaire.

L'organisation d'un tel projet portera également sur l'information et la lisibilité de ces nouveaux services pour les rendre attractifs et compréhensibles par tous, usagers quotidiens ou occasionnels. Il s'agira donc de prévoir un cadre tarifaire et un dispositif billettique qui permette un usage fluide et simple de l'ensemble de la chaîne de mobilité, incluant également les services de mobilité complémentaires (location de vélo, stationnement en gare, autopartage).

Par la dimension européenne du territoire et les réalités quotidiennes du bassin de vie strasbourgeois, le schéma directeur des mobilités favorisera l'accessibilité transfrontalière par l'organisation de dessertes et de services mieux adaptés aux besoins.

Par ailleurs, compte tenu du durcissement des seuils de qualité de l'air préconisés par l'OMS pour protéger la santé humaine et du rapport du GIEC, l'Eurométropole de Strasbourg prescrit un dispositif ambitieux mais progressif de déploiement d'une zone à faible émissions (ZFE-m) à travers des interdictions de circulation pour les véhicules aux vignettes Crit'Air SC/5 à 2 à horizon 2028 sur l'ensemble de son territoire.

Les enjeux auxquels la ZFE-m de l'Eurométropole de Strasbourg s'attache à répondre sont la santé, le droit à la mobilité, la protection du climat, la justice sociale et l'équité territoriale. Le Port de Strasbourg représente un atout majeur pour l'Eurométropole dans la compétitivité du territoire, il doit pouvoir poursuivre son développement en renforçant sa capacité à massifier les flux et à les transférer vers des modes de transport plus durables. Le défi majeur est d'assurer la cohabitation entre la nécessité du développement économique et le développement urbain de Strasbourg dans un cadre durable. A ce titre, une attention particulière sera portée au développement de l'accessibilité multimodale de la zone portuaire.

Enfin, la mise en service de l'A355 (Contournement Ouest de Strasbourg ou COS) entraîne la mise en œuvre de nouvelles mesures de circulation sur la M35, dont la transformation multimodale vient en complément de nombreuses actions déployées par la collectivité pour favoriser les mobilités douces et actives.

Les enjeux attachés à l'opération de transformation multimodale de la M35 sont les suivants :

- enjeu de santé publique : réduire l'acuité des problèmes de pollution atmosphérique au niveau de l'agglomération en participant à la réduction du trafic sur la M35 dans la traversée et la desserte de Strasbourg, en pleine cohérence avec les objectifs de la zone à faible émission;
- enjeu de transition énergétique en favorisant la multimodalité dans un objectif d'efficacité et de sobriété énergétique ;
- enjeu urbain et de mobilité : intégrer le projet dans une réflexion globale d'aménagement urbain autour de l'axe tout en développant l'accessibilité multimodale de la métropole strasbourgeoise, en réduisant les congestions routières et en veillant à limiter les reports de trafic sur les autres réseaux de voirie.

Ces enjeux sont déclinés au travers des objectifs suivants :

- favoriser le report modal vers les transports en commun, les nouvelles formes de mobilité (covoiturage, transport à la demande, etc.) et les modes actifs ; la M35 étant un support de mise en œuvre du réseau express métropolitain routier ;
- réduire les nuisances environnementales (air et bruit), notamment pour les riverains ;
- préserver le gain de capacité procuré par l'A355 en évitant un appel de trafic ;
- améliorer l'insertion urbaine en cherchant à limiter l'effet de coupure ;
- contribuer au report de trafic de transit de la M35 actuelle sur l'A355.

Un territoire de santé environnementale

L'Eurométropole ambitionne d'offrir à ses habitants un cadre de vie toujours plus sain et durable, porteur de qualité de vie et de bien-être en encourageant et en amplifiant la prise en compte de la santé environnementale dans les différentes politiques publiques mises en œuvre sur son territoire. Cette démarche ambitieuse et innovante se traduit par :

- le développement des outils d'observation locale en santé environnementale pour mieux contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- le renforcement de l'articulation entre développement durable et cadre de vie sain dans les politiques d'urbanisme, d'agriculture, de transports, de préservation de l'environnement et dans l'accompagnement d'expérimentations d'intérêt métropolitain,
- l'augmentation de la capacité d'action des communes sur le territoire de la métropole par le partage des expériences et des savoir-faire,
- le déploiement de « bons gestes » favorables à la qualité de vie et au bien-être par des actions de sensibilisation coordonnées.

Un territoire transfrontalier et tourné vers l'international

L'Eurométropole s'est engagée dans une feuille de route transfrontalière, européenne et internationale qui doit profiter au développement durable de son territoire, à l'ensemble de ses habitants et de ses forces vives, mais aussi à son rayonnement et à son attrait à l'international. Cette démarche doit prendre en compte l'insertion de son territoire dans les dynamiques de l'espace régional et transfrontalier du Rhin supérieur, sa vocation européenne et son ouverture internationale. L'Eurométropole, agira en synergie avec la Région Grand-Est et la CeA, en cohérence avec le futur schéma alsacien de coopération transfrontalière, qui sera porté par la CeA, collectivité territoriale chef de file. Cette complémentarité des échelles et de la gouvernance s'inscrit dans un objectif de subsidiarité, de lisibilité et d'efficacité partenariales.

La Région Grand Est, la CeA, le département de la Moselle, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ont identifié trois principales priorités de développement de la dimension transfrontalière du territoire :

- les questions de mobilité transfrontalière (mobilité douce, matériel roulant transfrontalier, les aménagements des gares, la pérennisation et la modernisation des infrastructures ferroviaires existantes, la promotion des liaisons manquantes concernant notre territoire transfrontalier...);
- les questions environnementales, énergétiques et climatiques ;
- les questions de santé transfrontalière (mécanismes d'échanges, outils d'observation, infrastructures conjointes...).

L'action internationale de l'Eurométropole se concentre aujourd'hui dans la participation et le soutien à des structures de coopération transfrontalière et internationale, la promotion du statut européen de Strasbourg au travers notamment du Contrat triennal, ainsi que la mobilisation de son expertise technique et les échanges dans le cadre de partenariats internationaux, sur les politiques publiques relevant de sa compétence.

Les objectifs des réflexions engagées en matière transfrontalières visent à :

- développer un bassin de vie partagé au cœur de l'espace régional et transfrontalier du Rhin supérieur en permettant aux habitants de vivre, travailler, profiter de ses loisirs des deux côtés du Rhin, sans se préoccuper de la frontière, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée en 2019 dans un Schéma de coopération transfrontalière (SCT), feuille de route stratégique de son ambition et son action transfrontalières pour les prochaines années ;
- promouvoir le bilinguisme et la culture régionale et rhénane résultant de la richesse de son histoire, de son identité franco-allemande, de son caractère cosmopolite et multiculturel. Conformément à sa stratégie internationale délibérée en décembre 2020, l'Eurométropole agira pour développer le bilinguisme sur le territoire aux côtés de la CEA;
- promouvoir la citoyenneté et renforcer le statut de capitale européenne de Strasbourg ;
- renforcer l'intégration de l'Eurométropole dans les politiques, programmes et réseaux européens pour rayonner par l'exemplarité et s'imprégner de nouvelles pratiques innovantes.

Les priorités européennes, définies par la Commission européenne dans le « Pacte vert » ou « Green deal » qui vise à faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone en 2050, font écho aux orientations de l'Eurométropole en matière de transition écologique, sociale et démocratique. C'est pourquoi l'Eurométropole souhaite améliorer son positionnement et ses capacités pour mieux intégrer les programmes européens et ainsi financer ses projets, rayonner à l'échelle européenne et améliorer l'impact de ses politiques publiques, en s'appuyant également sur la dynamique collective portée par Grand Est Europe (structure de représentation des intérêts des territoires et acteurs institutionnels du Grand Est auprès de l'Union européenne).

L'Eurométropole souhaite que sa politique internationale profite pleinement au développement durable de ses communes membres, ainsi qu'à l'ensemble de ses habitants. Elle peut s'appuyer sur les nombreux acteurs socioéconomiques du territoire dont les activités s'exercent aux échelles transfrontalière, européenne ou internationale et qui contribuent à son rayonnement et son attrait dans de nombreux domaines. Elle souhaite se positionner comme coordinatrice et facilitatrice des projets et des ambitions internationales de tous ces acteurs (UNISTRA, campus européen EUCOR, alliance EPICUR, projet Life Valley...)

Un contrat triennal structuré autour de deux priorités stratégiques contribuant à renforcer l'ancrage européen de Strasbourg

Pour la période 2021-2023, l'État et les collectivités partenaires ont souhaité resserrer le contrat autour de projets fortement structurants, qui soient de nature à redonner au contrat triennal un caractère résolument stratégique. Ils ont convenu, à cet effet, de concentrer leurs efforts autour de deux priorités stratégiques :

- Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité multimodale de Strasbourg, capitale européenne et conforter l'attractivité européenne et internationale de Strasbourg afin de densifier la présence d'institutions et de partenaires européens,
- Soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne.

Le statut d'aéroport de la Capitale européenne obligeant à l'exemplarité, il a été entrepris une mise à niveau permettant des économies d'énergie sur les bâtiments futurs mais également sur les bâtiments existants dans le cadre de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) Avec un parc immobilier datant des années 70, l'adaptation nécessaire de ce dernier, requerra des investissements lourds pour l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim.

La promotion et le développement d'un système de mobilité intégré et multimodal doit permettre à Strasbourg de tenir son rang au sein d'un réseau de villes européennes et internationales, nécessite de disposer d'un aéroport bien connecté pour assurer son statut de capitale européenne et de développer ses fonctions diplomatiques et institutionnelles.

Cette stratégie de territoire se décline par de nombreux projets, dont la liste est annexée au présent pacte. Cette liste est susceptible d'évoluer chaque année, le pacte étant un document vivant soumis à une évaluation permanente effectuée par les partenaires qui y sont partie.

- Projets du territoire

Le territoire eurométropolitain s'inscrit résolument dans une **transformation écologique sociale et démocratique**, à travers :

- le développement sans précédent des transports en commun,
- l'adaptation du territoire au changement climatique par la réhabilitation thermique des bâtiments et une politique de végétalisation,
- l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la mise en place de la zone à faible émission.

L'Eurométropole de Strasbourg apporte un fort soutien à l'économie, par un **plan d'équipement** en augmentation de **200 M€** par rapport au mandat précédent, soit 1,5 Mds€ qui seront injectés sur le territoire au cours du mandat.

Ce plan place le territoire intercommunal au cœur du projet de mandat, notamment grâce à l'aménagement d'infrastructures de transport en commun, de voiries et le développement des pistes cyclables.

Les projets du territoire se déclinent selon les 3 orientations stratégiques retenues au titre des PTRTE, à savoir :

- Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE
- COHÉSION territoriale et coopérations
- ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires

Transition énergétique et écologique

Le plan d'investissement du mandat de l'Eurométropole de Strasbourg vise à opérer une transition énergétique et écologique du territoire, à travers trois thématiques principales : le développement

des transports en commun, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

- **Le développement des transports en commun** se traduit notamment par :
 - les trois extensions de tramway prévues sur le mandat (Nord, Ouest et liaison gare de Strasbourg / Wacken)

- Tramway vers le nord de l'agglomération :

Ce projet vise à offrir une meilleure desserte sur la 1ère couronne Nord dans une logique de désenclavement, notamment en faveur du quartier d'habitat social de la cité des Écrivains (NPNRU), et activer un levier majeur de restructuration urbaine permettant d'agir sur la hiérarchisation des mobilités et de redéfinir les centralités traversées, notamment via une restructuration du réseau bus associé dans une nouvelle logique intermodale en lien avec la gare de Schiltigheim/Bischheim (réseau REME).

- Projet de liaison gare de Strasbourg/Wacken

Cette liaison répond à deux objectifs :

- Améliorer le rayonnement de Strasbourg en tant que capitale européenne par la création d'une liaison directe entre la Gare, le quartier d'Affaires International et les Institutions Européennes.
- Renforcer la structure centrale du réseau TCSP de Strasbourg dans la perspective de son extension et de son attractivité par la démultiplication des points de correspondance sur le réseau permettant des déplacements plus directs et rapides entre les différentes polarités de l'agglomération.

- Tramway vers l'ouest de l'agglomération

Ce projet vise à améliorer la desserte du quartier de Koenigshoffen et des communes d'Eckbolsheim et Wolfisheim, ainsi que la création d'un nouveau maillage avec la ligne D (Poteries). Une forte augmentation de la fréquentation de la ligne F est attendue (20 000 voyageurs/j actuels < 40 000 voyageurs/j futurs).

En plus des 3 extensions de tramway, le plan d'équipement prévoit la création d'un bus à haut niveau de service Gare Etoile. Ce projet constitue la première étape d'un maillage de centre-ville par le sud visant à soulager l'axe Tram Nord/Sud (lignes A et D) et desservir directement le nouvel hôpital civil (NHC) ainsi que le nouveau secteur urbanisé des Fronts du Neudorf (Danube) depuis la gare.

L'effort sera également porté sur le transport en site propre sur l'ouest de l'agglomération (TSPO) couplé à l'échangeur de HautePierre qui permet par ailleurs, dans une logique de report modal attractive, d'accompagner les enjeux de mobilité sur la principale entrée automobile de Strasbourg.

L'Etat s'est engagé à soutenir le développement du TSPO en octroyant une aide de 41 M€ au profit de ce projet.

Enfin, le réseau express métropolitain interurbain a fait l'objet d'un travail d'étude de restructuration du réseau des cars CTBR de fin 2020 à avril 2021. Il ressort de ce travail partenarial que l'ambition de régularité et de vitesse commerciale de ces lignes nécessitera d'aménager des priorités à la circulation des cars notamment sur des voiries radiales en heures de pointe. Les axes identifiés sont la M120, la M31, la M41, la M63, la M445, la M468.

- **L'adaptation du territoire au changement climatique prend la forme :**

- d'un vaste programme de rénovation thermique des bâtiments
- du développement d'une politique de végétalisation

S'agissant des rénovations de bâtiments, une part affectée à la rénovation thermique est prévue sur différents projets de l'Eurométropole et de ses communes membres. Il est prévu d'affecter plus de 90 M€ à la rénovation énergétique, dont la moitié correspond aux investissements dans le logement social et l'aide à la réhabilitation thermique des copropriétés, l'autre moitié étant dévolue aux travaux sur le patrimoine de l'Eurométropole et de ses communes membres, dont la restructuration du centre administratif, celle du site de la fédération, ou encore le nouveau parc des expositions.

La politique de végétalisation a par ailleurs été engagée : elle porte notamment sur les extensions et les renouvellements d'arbres, mais aussi des végétalisations des extérieurs des logements sociaux et du parc privé.

- **L'amélioration de la qualité de l'air**

Elle s'appuie fortement sur la mise en place de la zone à faible émission (ZFE) décrite dans la stratégie du territoire. Son déploiement sera accompagné auprès de l'ensemble des acteurs qui y évoluent.

Les modalités d'accompagnement de la ZFE-m ont été établies dans le cadre d'une large concertation avec les communes, les intercommunalités voisines, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, les habitant-es et les acteurs et actrices socio-économiques.

Ainsi, afin de soutenir l'acceptabilité du dispositif, l'Eurométropole de Strasbourg met en œuvre un plan inédit d'investissement en faveur des mobilités propres, de l'aménagement du territoire en points de recharge, et alloue une enveloppe de 50 M€ d'aides financières complémentaires aux aides d'État. Conditionnées par un conseil en mobilité préalable, ces dernières s'adressent aux particuliers et aux acteurs et actrices socio-économiques éligibles. Elles visent à promouvoir en priorité les mobilités alternatives à la voiture individuelle tout en soutenant l'achat de véhicules moins polluants (Crit'Air 1 ou E) pour celles et ceux qui ne pourraient trouver de solution alternative.

Cohésion territoriale et coopérations

Un effort inégalé en matière de **transformation du territoire** est effectué en matière d'habitat, à travers le logement locatif aidé et le volet PLUI de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé en décembre 2016, qui fixe 2 objectifs principaux en matière de logement social :

- le développement de l'offre de logements locatifs sociaux (pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la loi SRU)
- la réhabilitation thermique de 2000 logements locatifs sociaux par an (objectifs du plan climat)

Un dispositif important **d'aides à l'habitat privé** est par ailleurs déployé : il s'agit d'aides propres de l'Eurométropole versées dans le cadre des dispositifs mis en place en partenariat avec l'ANAH – Agence Nationale de l'Habitat (hors OPAH CD) en faveur du parc résidentiel privé logeant un public modeste voire très modeste :

- Programme d'intérêt général "Habiter l'Eurométropole" : aides venant abonder les aides ANAH (ratio de 1 pour 4) pour les travaux de lutte contre l'insalubrité, travaux lourds, travaux énergétiques, adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie;
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat "renouvellement urbain" : étude pré opérationnelle en cours en vue du lancement de cette OPAH sur le quartier de Koenigshoffen. Ce « mini projet de renouvellement urbain » comporte une intervention sur le volet Habitat mais aussi les commerces.

Les programmes de rénovation urbaine seront également mis en œuvre : le programme d'aide à l'habitat public donnera lieu à des aides aux bailleurs sociaux au soutien de leurs opérations de démolition, reconstruction, réhabilitation, résidentialisation et à la minoration de loyer.

10 copropriétés dégradées seront par ailleurs accompagnées dans le cadre du dispositif « OPAH CD » en partenariat avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat.

Les **équipements sportifs** concourent également à la cohésion du territoire : le projet d'infrastructure sportive majeur du mandat sera la rénovation du stade de la Meinau, projet d'un montant global d'environ 100 M€ à la réalisation duquel concourent l'Eurométropole (maître d'ouvrage), la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg.

D'autres projets sportifs seront mis en œuvre au cours de ce mandat (piscines, gymnases, soutien au projet de SIG ARENA, patinoire, aérodrome).

Enfin, les principaux travaux d'investissements qui concernent les 33 communes du territoire sont liés à la **voirie et aux pistes cyclables**, qui seront développées à hauteur de 150 M€ sur le mandat.

Le **projet de remise en navigation du canal déclassé du Rhône au Rhin**, permettra de relier par tourisme fluvial les 3 pôles d'attractivités que sont Strasbourg, Colmar, Neuf Brisach ainsi que les ports allemands. Il s'agit de restaurer afin de rouvrir 30 km de canaux (tronçons Artzenheim-Friesenheim et Kunheim-Neufbrisach), 8 écluses et assurer l'automatisation afin de réduire les coûts de fonctionnement. D'un coût total d'investissement de 61M€, ce projet serait cofinancé Région-Fonds Européen, Etat, CEA EPCI et s'étalerait sur 5 ans 2023-2028. Avec l'accueil de nouveaux services le long de la piste cyclable et de bateau restaurant/promenade, ce projet permettrait également d'accroître les connexions et coopérations fluvestres entre l'EMS et les communes du centre Alsace (Erstein, Marckolsheim, Colmar, Neufbrisach) dans la continuité de la stratégie « vie fluviale » de la ville de Strasbourg.

Économie plurielle ancrée dans les territoires

Nouvelle feuille de route de développement économique de l'Eurométropole de Strasbourg, le **Pacte pour une économie locale durable**, co-construit avec les acteurs économiques locaux, constitue un acte d'engagement pour préparer l'avenir du territoire eurométropolitain.

Ce Pacte a pour objectif **d'amplifier la dynamique collective et les démarches locales de transition vers une économie locale plus durable**. Il vise à assurer un développement local équilibré, sobre en ressources, à l'impact réduit sur l'environnement, qui profite au plus grand nombre, et à conforter Strasbourg, laboratoire européen des transitions.

L'emploi fait partie des priorités du Pacte pour une économie locale durable, qui s'inscrit en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et en complémentarité avec le Business Act Grand Est, qui intègre désormais de nouveaux enjeux au regard de l'actualisation des stratégies nationales, notamment France Relance : en plus des défis écologique, numérique, industriel et de la santé, quatre autres enjeux stratégiques viennent abonder cette démarche : la décarbonation et la chimie du végétal pour faire face à l'urgence climatique, la commande publique et privée et l'export.

La **transformation de l'économie du territoire** repose sur la capacité de l'Eurométropole à renforcer sa résilience, notamment en soutenant et en développant les démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT) et le développement des filières d'économie circulaire et de réemploi.

L'association des acteurs économiques à la réflexion sur la mise en place de solutions de mobilités permettant d'améliorer la qualité de l'air (concertation ZFE, conférence citoyenne santé-climat-mobilités) et de mesures accompagnant la transition des entreprises vers des véhicules zéro ou faible émissions encourage l'expérimentation, l'innovation et la transformation du territoire.

Le numérique et la donnée constituent un accélérateur de la transition écologique et sociale, que le développement du dispositif de soutien à la transition numérique des entreprises (Beecome) permet notamment d'encourager.

Afin d'asseoir ces dynamiques de transformation, l'effort et les capacités de recherche et d'innovation des acteurs entrepreneuriaux et académiques du territoire seront appuyés par les parties prenantes du PTRTE, à travers les engagements pris au titre du CPER ou d'autres interventions en soutien aux projets. En cohérence avec les stratégies de l'Eurométropole et de la Région, et en mobilisant les leviers des plans de relance français et européen, il s'agira notamment de faire émerger ou de consolider des compétences et projets de référence dans les défis écologiques, numériques, et industriels, ainsi que les grands défis de la santé.

Le développement des compétences et l'accès à un emploi pérenne pour toutes et tous doit être un objectif partagé sur l'ensemble du territoire : l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée à Strasbourg, Schiltigheim et Illkirch-Graffenstaden pourrait à ce titre être développée. La mise en place d'un fonds participatif pour l'emploi et le soutien des formations universitaires, techniques et technologiques adaptées aux enjeux environnementaux et sociaux contribuent également à l'atteinte de cet objectif.

La commande publique de l'Eurométropole, levier économique dont environ 80% profite aux entreprises localisées en Alsace, se renforce également dans une logique d'achat durable, avec l'approbation du second **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) de l'Eurométropole de Strasbourg** en juin 2021. Ce schéma facilite encore davantage l'accès des entreprises locales à la commande publique, renforce l'égalité entre les femmes et les hommes et décline les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Ce SPASER poursuit l'objectif de « contribuer à la création d'emplois par les entreprises locales afin de favoriser massivement l'accès de toutes et de tous à la vie professionnelle et leur inscription dans le tissu social ».

L'économie sociale et solidaire doit prendre toute sa place dans le développement économique et résilient du territoire. Au-delà de la commande publique, qui sera mobilisée en ce sens, un **Pôle territorial de coopération économique (PTCE) « filière rénovation énergétique »** sera créé autour de l'objectif, tant écologique qu'économique, de structurer la filière de la rénovation thermique des bâtiments afin de rénover 8 000 logements et bâtiments publics et privés par an. Ce projet fait partie des 15 projets lauréats retenus par l'Etat, ouvrant l'accès à un soutien financier en 2022 et 2023.

Ce PTCE rassemblera divers acteurs du territoire (acteurs de l'économie sociale et solidaire, entreprises du bâtiment, structures de formation, donneurs d'ordre et acteurs institutionnels).

Enfin, plusieurs projets liés au développement économique du territoire seront mis en œuvre d'ici 2026, outre les dispositifs contractuels existants (CPER et contrat triennal) :

- le parc des expositions et les aménagements associés,
- la restructuration des locaux de l'ISU et du centre de formation de l'ESPE,
- le plan campus, qui intègre le projet géosciences, l'extension de l'INSA et le musée zoologique,
- la MIDE et le projet Pacific.

Projets prioritaires du territoire :

Parmi l'ensemble des projets du territoire, certains apparaissent prioritaires, de par leur fonction structurante, leur ampleur et/ ou l'effet d'entraînement qu'ils génèrent. Leur liste est présentée ci-dessous, étant précisé qu'ils ne sont pas exclusifs de tous les autres projets visés dans l'annexe du pacte, qui constitue « **l'observatoire des projets du territoire** » partagé par les partenaires, qui permettra notamment d'identifier de manière efficace et concertée les opportunités de soutien aux projets qui devront être recherchées.

Orientation stratégique	Projet	Porteur
Transition énergétique et écologique	Rénovation énergétique / thermique de bâtiments publics (parc immobilier, écoles, gymnases logements locatifs sociaux...)	Eurométropole et communes
	Développement d'une politique de végétalisation (espace public, cours d'écoles...)	Eurométropole et communes
	Déploiement d'une ZFE (zone à faibles émissions)	Eurométropole
	Transition écologique du parc public de véhicules	Eurométropole et communes
	Extensions du tramway / BHNS / TSPO/ réseau express métropolitain / Pôles d'échanges multimodaux	Eurométropole de Strasbourg
Cohésion territoriale et coopérations	Développement des pistes cyclables	Eurométropole de Strasbourg
	Voirie et politique de mobilité	Eurométropole de Strasbourg
	Transformation du territoire en termes d'habitat	Eurométropole de Strasbourg
	Équipements sportifs (piscines, gymnases, patinoire...)	Eurométropole de Strasbourg
	Rénovation du stade de la Meinau	Eurométropole de Strasbourg
Économie plurielle ancrée dans les territoires	Pacte pour une économie locale durable / soutien à la transition de l'économie et à l'emploi local	Eurométropole et communes
	Santé et innovation (NextMed, Territoires de Santé de Demain)	Eurométropole de Strasbourg
	Déploiement de l'écologie industrielle territoriale dans les zones d'activités	Eurométropole de Strasbourg
	Accompagnement des entreprises en matière de mobilités innovantes et de logistique urbaine durables	Eurométropole de Strasbourg
	Soutien au commerce de proximité, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire	Eurométropole de Strasbourg

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront*

validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

9. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ➡ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisés en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

10. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2022-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
 - Identifier et optimiser, par un travail collaboratif, les sources de financements susceptibles d'accompagner la mise en œuvre des projets
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier la délégation territoriale de l'Eurométropole
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction.

➔ Les contacts techniques du PTRTE

Eurométropole de Strasbourg	CeA	Région	État
<p>DGA finances, partenariats, patrimoine et logistique durables</p> <p>Bruno KOEBEL Directeur général adjoint bruno.koebel@strasbourg.eu</p> <p>Sabrina ZOBIC Responsable de la mission recettes sabrina.zobic@strasbourg.eu</p>	<p>Délégation territoriale Eurométropole de Strasbourg</p> <p>Arnaud CLEMENS Directeur Arnaud.clemens@alsace.eu</p> <p>Yves STROZIK Référént Territorial Habitat, Attractivité et Environnement yves.strozik@alsace.eu</p>	<p>Maison de Région de Strasbourg François DE HEDOUVILLE Directeur Francois.dehedouville@grandest.fr</p> <p>Didier SCHOENACKER Chef de service Didier.SCHOENACKER@grandest.fr</p> <p>Direction Cohésion des Territoires Carine FELIX Carine.felix@grandest.fr</p>	<p>Préfecture du Bas-Rhin Jean-Christophe NOTTER, Directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial jean-christophe.notter@bas-rhin.gouv.fr</p> <p>Emmanuel WEISTROFFER Chef de la mission d'ingénierie publique emmanuel.weistroffer@bas-rhin.gouv.fr</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Méthode de travail

L'État et la Région Grand Est, en lien avec les collectivités territoriales partenaires, s'engagent, au travers du PTRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan État-région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles. Chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès des financeurs pressentis et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur au sein de chaque financeur à la date du dépôt de la demande.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes européens gérés par la Région (en lien avec les animateurs-conseillers fonds européens de la Région, Autorité de gestion du FEDER (dont le volet REACT-EU du plan de relance européen), du FSE-IEJ (FSE+ sur 2021/027) et du FEADER) ainsi que des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État et la Région Grand Est, en lien avec les collectivités partenaires, recensent dans le PTRTE, les sources de financement des actions qu'ils pourront mobiliser, soit directement, soit au travers de leurs différents opérateurs et programmes. Ils préciseront, au fur et à mesure de leurs définitions par leurs assemblées délibérantes respectives, les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. L'État mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le comité de pacte intégrateur, placé sous la coprésidence de la Préfète et du Président de la Région Grand Est, associant la Présidente de l'EMS et les partenaires du PTRTE se réunira a minima une fois par an. Chaque membre du comité, qu'il soit permanent ou associé, pourra se faire représenter.

Le comité de pacte intégrateur assure la coordination, le suivi de la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique ainsi qu'à terme, l'évaluation du partenariat. Il constitue à cet effet le cadre privilégié de travail et d'échanges.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE seront réunis en amont.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable au nom de l'État de la préparation du PTRTE, assurera la relation avec les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Le comité de pacte intégrateur sera chargé de la bonne exécution du PTRTE et de préparer l'ensemble des modifications ou compléments à apporter, par voie d'avenant, durant sa phase de mise en œuvre.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du pacte. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du pacte aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

Collectivité Européenne d'Alsace : Président ou son représentant et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent

Eurométropole de Strasbourg : Présidente ou son représentant

 **Signataires du Pacte :**

Eurométropole de Strasbourg	CeA	Région	Etat
Présidente de l'Eurométropole	Président de la Collectivité européenne d'Alsace	Président du Conseil Régional	Préfet de département

Annexes

- Annexe 1 : Bilan écologique du territoire
- Annexe 2 : Liste des conventions intégrées dans le PTRTE
- Annexe 3 : Liste des projets du territoire
- Annexe 4 : Baromètre du territoire (janvier 2022)